

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EURO SHORT TERM BOND,
un compartiment de GENERALI INVESTMENTS SICAV
Classe : E, Part : X (Capitalisation) ISIN : LU0169253654
Cette SICAV est gérée par Generali Investments Luxembourg S.A.

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du Fonds est de surperformer son Indicateur de référence en investissant dans des titres de créance de qualité à court terme libellés en euro.

Le Fonds promeut les caractéristiques ESG en vertu de l'article 8 du règlement SFDR.

Le Fonds investit au moins 70 % de son actif net dans des titres de créance et des instruments du marché monétaire libellés en euros.

Le Fonds investit au moins 70 % de son actif net en instruments du marché monétaire, en billets à taux variable et en titres à revenu fixe (y compris au moins 60 % de son actif net en obligations d'État) assortis d'une notation de crédit de qualité Investment Grade. La notation de crédit Investment Grade est une notation de crédit allant de AAA à BBB- pour Standard & Poor's, de Aaa à Baa3 pour Moody's, de AAA à BBB- pour Fitch ou une autre notation de crédit équivalente attribuée par une agence de notation reconnue ou une notation de crédit jugée équivalente par le Gestionnaire financier.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres assortis d'une Notation de crédit inférieure à Investment Grade ou qui sont, de l'avis du Gestionnaire financier, de qualité comparable. Le Fonds peut également détenir des titres en difficulté/en défaut (c'est-à-dire des titres ayant reçu une notation CCC+ ou inférieure de la part de S&P ou toute notation équivalente d'autres agences de notation de crédit) en raison de la dégradation potentielle des émetteurs. Les titres en difficulté/en défaut seront vendus dès que possible, dans des circonstances de marché normales, et dans le meilleur intérêt des actionnaires. En tout état de cause, la proportion de titres en difficulté/en défaut en raison d'une révision à la baisse de la notation ne sera pas supérieure à 5 % de l'actif net du Fonds. Si aucune notation n'est disponible, une notation de crédit équivalente, choisie par le Gestionnaire financier, peut être utilisée.

Le Fonds peut investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des dépôts bancaires.

Aucune proportion de l'actif total du Fonds n'est investie dans des obligations convertibles, des actions ou d'autres droits de participation. L'échéance moyenne du portefeuille du Fonds ne dépasse pas un an et l'échéance résiduelle de chaque placement ne peut pas dépasser trois ans.

Le Gestionnaire financier appliquera un critère ESG de façon continue dans la sélection des titres qui couvriront au moins 60 % du portefeuille du Fonds. Le Gestionnaire financier sélectionne des titres présentant des critères ESG positifs par rapport à l'Indice de référence, pour autant que les émetteurs respectent de bonnes pratiques de gouvernance. Les émetteurs des obligations dans lesquelles le fonds investit seront soumis à un filtre éthique propriétaire (exclusion d'investissements dans

des pays figurant sur la liste du Groupe d'action financière (GAFI), dans des pays figurant sur la liste de l'UE des juridictions de pays tiers non coopératifs à des fins fiscales, dans des pays où les droits de l'homme ne sont pas respectés selon Freedom House, dans des pays corrompus selon l'Indice de perception de la corruption et dans des pays affectés par la perte de forêts primaires selon la Global Forest Review). Un score ESG minimum pour les émetteurs souverains sera également utilisé: exclusion des obligations d'État émanant d'émetteurs notés B ou CCC (sur une échelle à sept degrés allant de AAA à CCC). Le processus de sélection applicable aux émetteurs souverains est basé sur l'indicateur l'indicateur de « potentiel de réchauffement souverain ». Le potentiel de réchauffement souverain moyen pondéré du Fonds sera moins élevé que celui de son univers d'investissement initial représenté par l'Indice de référence du Fonds. Des informations plus détaillées propres à chaque produit concernant l'application du Processus d'investissement responsable et les critères ESG sous-jacents sont disponibles sur le site [\\$URL ESG](#) (document accessible en suivant le chemin suivant : Funds \ Selected ISIN \ Documents \ Further details on the ESG approach).

Le Fonds fait l'objet d'une gestion active et fait référence à l'Indice de référence en cherchant à surperformer ce dernier. Le Gestionnaire financier choisit à son entière discrétion la composition du portefeuille du Fonds et aucune restriction ne s'applique quant au degré d'écart entre le portefeuille et la performance du Fonds et ceux de l'Indice de référence.

Le Fonds peut utiliser des instruments financiers et des produits dérivés à des fins de couverture, de gestion efficace du portefeuille et d'investissement (mais uniquement des techniques qui ne modifient pas la politique de sélection ESG de manière significative ou à long terme - Pour chaque utilisation d'un instrument dérivé, lorsque cela est possible, un « potentiel de réchauffement souverain » sera systématiquement attribué à l'actif sous-jacent et sera pris en compte dans la notation globale du portefeuille. Le Fonds peut également utiliser des techniques de mise/prise en pension et de prêt sur titres pour atteindre son objectif d'investissement.

Le Fonds est à capital variable. Vous pouvez obtenir le rachat des parts du Fonds chaque jour ouvrable au Luxembourg.

Cette catégorie de parts ne donne lieu à aucun dividende.

L'Indicateur de référence du Fonds est le €STR Index.

L'Indice de référence du Fonds n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant par le produit, et que le processus d'investissement responsable appliqué par le Gestionnaire financier permet d'intégrer.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

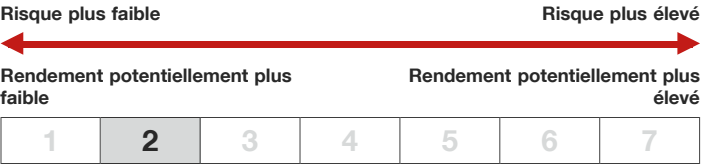
Risque de crédit : Le Fonds investit une part importante de son encours dans des obligations. En cas d'insolvabilité des émetteurs, les obligations pourraient perdre tout ou partie de leur valeur.

Risque de contrepartie : Le Fonds négocie des transactions sur dérivés avec diverses contreparties. Il existe un risque que les contreparties ne soient plus en mesure d'honorer leurs obligations de paiement.

Risque opérationnel et risque lié à la conservation des titres : Le Fonds pourrait être victime de fraude ou de tout autre acte criminel. Il pourrait également subir des pertes suite à des malentendus ou à des erreurs de la part de collaborateurs de la Société de Gestion, de la banque dépositaire ou de parties externes. Finalement, la gestion ou la conservation de ses encours pourraient être impactées par des événements extérieurs tels que des incendies, des désastres naturels, etc...

Risque spécifique lié aux valeurs mobilières : Le Fonds peut investir dans des titres de qualité inférieure à Investment Grade, qui présentent

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du Fonds sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

L'exposition du Fonds aux titres de créance à court terme explique qu'il soit classé dans cette catégorie.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital investi initialement n'est pas garanti.

un risque de perte en capital et en intérêts plus élevé que les titres de qualité supérieure.

Risque en matière de finance durable : il n'existe actuellement aucun cadre universellement accepté ni aucune liste de facteurs à prendre en compte pour s'assurer que des investissements sont durables. Le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement. L'absence de normes communes pourrait se traduire par l'adoption d'approches différentes pour fixer et atteindre les

objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance). L'application de critères ESG au processus d'investissement pourrait exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et par conséquent faire renoncer à des opportunités de marché qui seraient accessibles à des fonds qui ne respectent pas de critères ESG ou de durabilité.

Pour plus d'information sur les risques du Fonds, veuillez vous reporter à la partie risques du prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5 %
Frais de sortie	3 %
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseiller financier ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,61 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Non applicable

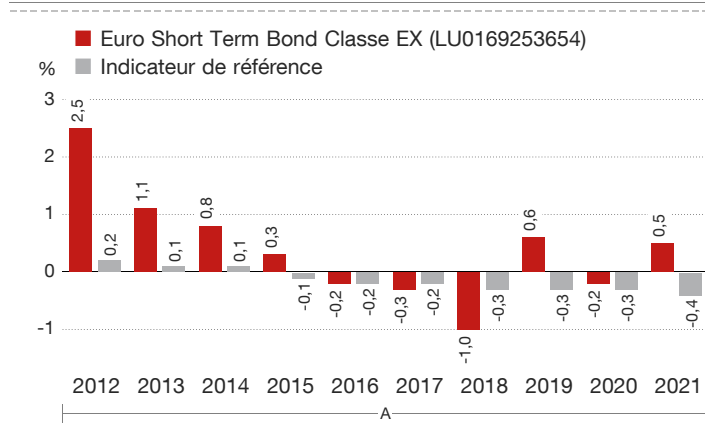
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage des frais courants se base sur les frais des 12 mois précédents, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de performance, le cas échéant, et les frais de portefeuille liés aux opérations, à l'exception des frais payés au dépositaire et tout frais d'entrée/de sortie versé à un organisme de placement collectif sous-jacent.

Une commission de conversion d'un maximum de 5,00 % de la valeur liquidative par part à convertir peut être facturée.

Pour plus d'informations sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter aux parties du prospectus, disponible à l'adresse www.generali-investments.lu.

Performances passées



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés sur le Fonds, en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

Date de création du Fonds : 2 avril 2002.

Date de lancement de la part de Fonds : 26 novembre 2003.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Indice de référence : €STR Index. Le Fonds faisant l'objet d'une gestion active, il n'est pas prévu que la performance de cette catégorie d'actions suive celle de l'Indice de référence.

A Jusqu'au 22/11/2021, l'Indice de référence était l'Eonia Capitalization Index Capital 5 Day.

Informations pratiques

Dépositaire : BNP Paribas S.A.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en anglais gratuitement auprès de Generali Investments Luxembourg S.A., 4 Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg ou à l'adresse électronique suivante : GILfundInfo@generali-invest.com.

La SICAV est divisée en compartiments multiples. Les actifs de chaque compartiment sont séparés des autres compartiments de la SICAV. Le prospectus concerne tous les compartiments de la SICAV. Son dernier rapport annuel consolidé est disponible auprès de la société de gestion.

Sous certaines conditions, vous pouvez convertir tout ou partie de vos parts d'un compartiment en parts d'un ou plusieurs autres compartiments. Vous trouverez des informations sur la procédure de droit de conversion au chapitre 8 du Prospectus.

Le Fonds propose d'autres classes pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

Les détails à jour de la politique de rémunération de la Société de gestion, comprenant, entre autres, une description du calcul des rémunérations et des bénéfices ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des bénéfices, y compris la composition du comité de rémunération, sont disponibles sur le site Internet www.generali-investments.lu et un exemplaire papier de ladite politique de rémunération est également disponible sans frais pour les investisseurs qui en font la demande auprès du siège social de la Société de gestion.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion et sur son site Internet : www.generali-investments.lu.

La responsabilité de Generali Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le Fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2022.